



Ville de

Châtel-St-Denis

Avenue de la Gare 33 – Case postale 396 – 1618 Châtel-St-Denis

Message no 62 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Réseau d'eau – Route de Palézieux – Remplacement d'une conduite – Crédit d'investissement de 151 500 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 62 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 151 500 francs destiné au remplacement de la conduite d'eau à la Route de Palézieux.

But de la dépense

Suite au chantier de la gare, une nouvelle conduite en PE DE 200 mm viendra remplacer la fonte ductile des années 1980 connue pour sa faiblesse et ceci en prévision des futurs raccordements.

Ce nouveau tronçon d'une longueur d'environ 160 mètres permettra également la pose de deux nouvelles bornes d'hydrants (BH).

Plan de financement

Rubriques comptables 70.501.51 et 70.661.51

Coût total des travaux estimé	CHF	155'000.00
./. Subventions allouées par l'ECAB	CHF	3'500.00

Solde à la charge de la Commune	CHF	151'500.00
---------------------------------	------------	-------------------

À la charge du budget des investissements 2019

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2020

Intérêts passifs	2 % de CHF	151'500.00	CHF	3'030.00
Amortissement	4 % de CHF	151'500.00	CHF	6'060.00
Total			CHF	9'090.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2020

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 151 500 francs destiné au remplacement de la conduite d'eau à la Route de Palézieux.

Châtel-St-Denis, novembre 2018

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Plan de secteur

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 62 du Conseil communal, du 6 novembre 2018
- le Rapport de la Commission financière

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 151 500 francs destiné au remplacement de la conduite d'eau à la Route de Palézieux.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Réseau d'eau remplacement route de Palézieux

Plan annexe au message 62 du Conseil Général du 12.12.2018

Crédit d'investissement

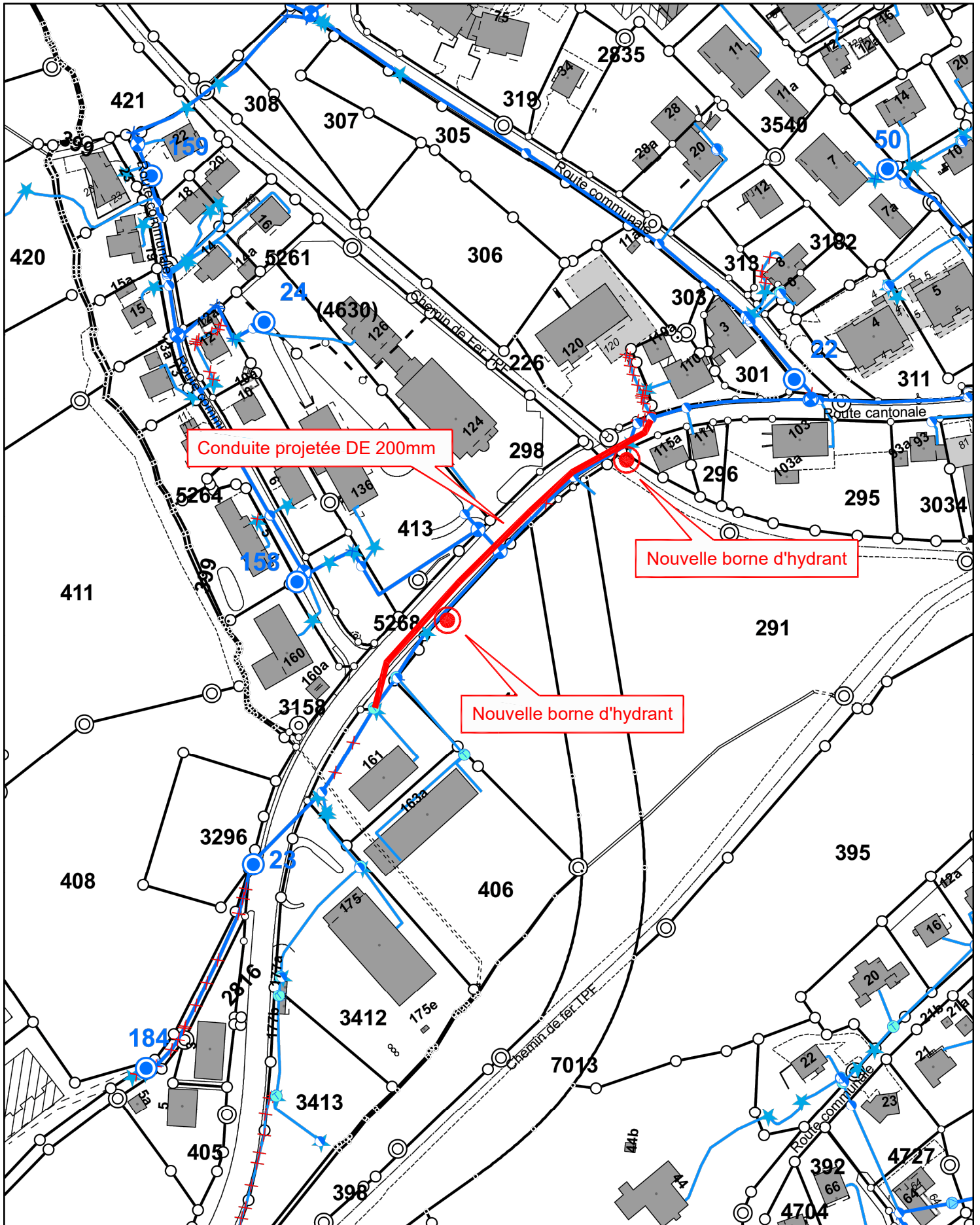


Commune de Châtel-St-Denis © 2018

1:2 000

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Coordonnées : 2 558 320 / 1 153 120